



Demande de bourses d'études de lycée 2021/2022

publié le 21/05/2021

Descriptif :

Cet article présente la démarche pour faire une demande de bourse d'études lors de la campagne nationale de printemps qui se terminera le 7 juillet 2020.

La campagne nationale de printemps de bourses d'études de lycée 2020/2021 est ouverte et se terminera le 6 juillet 2021.

Cette campagne s'adresse **aux familles non boursières en 2020/2021**, ayant des revenus inférieurs au plafond (voir sur [le site mentionné ci-dessous](#)) et **qui souhaitent faire une demande de bourses de lycée pour la prochaine rentrée scolaire.**

Pour améliorer le traitement de votre dossier, il est conseillé de faire votre demande de bourse de lycée dès maintenant.

- **du 17 mai au 6 juillet 2021**, les demandes de bourses au format papier seront à retirer et à déposer au secrétariat scolarité du lycée.
- **du 28 juin au 6 juillet 2021**, les demandes en ligne seront ouvertes pour les familles qui n'auront pas déposé de demande papier.

En cas de changement d'académie, vous devrez déposer votre dossier de demande de bourse à la rentrée dans le futur lycée de votre enfant.

Vous pouvez aussi consulter la notice d'information ci-dessous qui vous aidera à constituer votre dossier.

 [Notice d'information dossiers bourses 2021-2022](#) (PDF de 81.8 ko)
Notice d'information pour la constitution du dossier de bourses, année 2021-2022.

Des informations complémentaires sont accessibles en suivant le lien ci-dessous :

www.education.gouv.fr/aides-financieres-lycee

Vous pourrez notamment utiliser [le simulateur de bourse en ligne](#)

Madame AUGÉ, secrétaire scolarité, se tient disponible pour toutes questions complémentaires. Vous pouvez la contacter par courriel : secretariat.scolarite.lvv@ac-poitiers.fr